

Règlement du concours de décorations et illuminations « Le plus beau village de Noël »

Concours organisé par l'Office du Tourisme de Sprimont

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

1. Participation

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Sprimont, organisés en groupes par village.

Chaque village participant doit désigner **un responsable**, chargé de la coordination du projet et du suivi du concours.

L'inscription se fait exclusivement via le **formulaire en ligne**, à compléter par le responsable désigné du village : <https://forms.gle/X94ijdwi35dXCwXR6>

2. Décorations

Chaque village participant devra décorer **un seul lieu de son choix**, de manière originale et créative, au plus tard le **18 décembre 2026**.

Si les décorations sont terminées avant cette date, les participants sont invités à en informer les organisateurs.

Le responsable de chaque village devra envoyer **une photo et/ou une vidéo du lieu décoré** aux organisateurs avant le **19 décembre 2026**.

3. Organisation du vote

Une fois les photos et/ou vidéos de l'ensemble des villages reçues, les organisateurs les transmettront aux responsables des villages participants **au plus tard le 22 décembre 2026**.

Chaque responsable pourra alors établir son **Top 5 parmi les autres villages participants**, selon ses propres critères d'appréciation.

Les points seront attribués de la manière suivante :

- **5 points** pour le 1er choix ;
- **4 points** pour le 2e choix ;
- **3 points** pour le 3e choix ;
- **2 points** pour le 4e choix ;
- **1 point** pour le 5e choix.

Attention : un responsable ne peut pas voter pour son propre village.

Le Top 5 devra être envoyé par e-mail à julie.desirant@sprimont.be.

L'Office du Tourisme et les membres du Collège communal participeront également au vote.

Les votes seront clôturés **au plus tard le dimanche 10 janvier 2027**.

4. Résultats

Les résultats seront communiqués aux participants **le vendredi 15 janvier 2027** par e-mail.

Le village ayant obtenu le plus grand nombre de points remportera le titre de « **Plus Beau Village de Noël** » et recevra le **Trophée du Plus Beau Village de Noël**.

La remise du trophée aura lieu durant le mois de janvier.

Les résultats seront également publiés sur les réseaux sociaux de l'Office du Tourisme ainsi que dans le journal Sprimont Infos.

5. Et maintenant...

À vos décorations !

Laissez libre cours à votre imagination et faites de votre village un véritable écrin de magie pour les fêtes de fin d'année !